

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**PRUGETTU DA MIGLIURÀ I TRASFERIMENTI D'ACQUA COLTA IN U SUDESTE DI A CORSICA - REALIZAZIONE DI UN AMPLIFICATORE DI PRESSIONE È DI UN CUNDOTTU DI TRASFERIMENTU - FASA 1 : REALIZAZIONE DI L'AMPLIFICATORE DI PRESSIONE DI PORTIVECHJU
PROJET D'AMELIORATION DES TRANSFERTS D'EAU BRUTE DANS LE SUD-EST DE LA CORSE - REALISATION D'UN SURPRESSEUR ET D'UNE CONDUITE DE TRANSFERT - TRANCHE 1 : REALISATION DU SURPRESSEUR DE PORTIVECHJU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte du projet :

Le Sud-Est de la Corse dont les agglomérations principales sont Portivechju et Bunifaziu est une région à vocation agricole et touristique qui représente, en superficie, près de 10 % de la Corse.

Limitée au Nord par la Sulenzara, à l'Ouest par les montagnes de l'Incudine (2 217 m) et de Cagna (1 380 m), à l'Est et au Sud-Ouest par la mer, cette région est marquée par l'insuffisance des ressources naturelles en eau, due aux faibles précipitations, à l'intensité des vents et au caractère temporaire de divers cours d'eau, lui-même lié à la faible taille des bassins versants.

Le Sud-Est constitue ainsi naturellement l'une des unités hydrologiques définies par le schéma d'aménagement hydraulique de la Corse et c'est à son échelle que, dès les années 1970, ont été lancés par la SOMIVAC, puis l'OEHC, des projets d'équipements structurants s'insérant dans un schéma global et visant à atteindre un équilibre besoins/ressources.

Le réseau du Sud-Est compte deux barrages, deux prises en rivière et une station de pompage :

- Le **barrage d'U Spidali** dont le remplissage est assuré par une canalisation propre d'amenée à partir de la rivière de l'Asinau, a une capacité de stockage de 3.2 Mm³,
- La **prise de l'Osu** qui constitue le début proprement dit du réseau est alimentée par des lâchures en rivière en provenance du barrage d'U Spidali,
- Le **barrage de Figari** (5,7 Mm³), situé entre les deux branches en DN 400 mm du réseau, sert de stockage inter saisonnier tampon. Il permet de réalimenter le sud du réseau en été par sa **station de pompage associée** (1 900 m³/h). Il s'agit d'une réserve basse qui ne disposait pas jusqu'à la réalisation de la prise et de la conduite de l'Orgone de ressource propre et dont le remplissage était assuré jusque-là par l'excédent de ressource hivernale en provenance d'U Spidali via la prise de l'Osu.
- La **prise et la conduite de l'Orgone**, mises en place en 2002/2003 constituent désormais la ressource principale du barrage de Figari indépendante de l'usage du réseau.

Le réseau fonctionne selon un schéma hivernal et un schéma estival.

En hiver

La consommation modérée permet la reconstitution du stock des deux réserves ; les excédents éventuels de stockage dans le barrage d'U Spidali peuvent contribuer au remplissage du barrage de Figari via le réseau, alors même que celui-ci dispose également de la ressource de l'Orgone.

L'ensemble du réseau est alimenté par la ressource Osu.

En été

Les ressources d'U Spidali et Figari co-alimentent le réseau. La ressource d'U Spidali est prioritairement déployée pour les stations de traitement AEP et le nord du réseau, Figari alimentant le sud du réseau à l'exception des stations de traitement AEP. En effet, hormis la station de Nota, les autres stations de traitement du secteur, moins performantes, traitent moins facilement l'eau en provenance du barrage de Figari.

La problématique posée par la configuration actuelle :

Les travaux menés durant la première décennie de 2000 ont partiellement résolu le problème de volume total stocké en début de saison estivale. Notamment, les conditions de remplissage du barrage de Figari ont été considérablement améliorées par la mise en place de la prise de l'Orgone.

En revanche, nous devons désormais faire face à un problème de déséquilibre de la ressource, la configuration du réseau favorisant, en termes de pression disponible, la distribution de la ressource la moins abondante, à savoir les volumes en provenance d'U Spidali.

Dans la configuration actuelle, la capacité de pompage de la station de Figari ne permet pas de satisfaire les besoins de la station de traitement AEP de Nota, en cas de défaillance (quantitative ou qualitative) de la ressource d'U Spidali en période de pointe.

L'objectif recherché est donc de pouvoir déployer la ressource de Figari vers le nord en période de pointe, jusqu'à la station de traitement AEP de Nota afin :

- de garantir l'alimentation en eau brute de la plus importante station de traitement d'eau du secteur par les deux ressources disponibles,
- de pouvoir gérer au mieux le stock des deux réserves en jouant sur la répartition des ressources utilisées par ce consommateur principal.

Ce projet vient donc s'inscrire dans le cadre de la **sécurisation du réseau Sud-Est**.

Description des équipements projetés :

Le présent projet porte donc sur le transfert de la ressource de Figari vers le nord de la région Sud-Est et en particulier vers la station de traitement AEP de Nota.

La solution consiste en la réalisation d'un surpresseur avec renforcement de conduite.

Le surpresseur sera implanté sur la canalisation en DN 600 mm reliant le nœud de Campicicoli au départ de l'alimentation de la station de Nota, plus précisément en bordure de la RT 10 à proximité du secteur dit du « Prunellu ».

Il sera implanté en dérivation de la conduite, celle-ci devant pouvoir garder sa fonction hivernale de transfert Nord sud.

Il s'agira d'un dispositif de pompage à vitesse variable constitué de 3 groupes identiques dont 2 seront autorisés à fonctionner simultanément (2+1 secours).

La capacité maximale du dispositif sera de 300 l/s sous une HMT de 90 MCE ; elle correspond à l'alimentation de la station de Nota en pointe à terme (290 l/s) et la prise en compte de consommations à l'aval du surpresseur (antenne de Bala).

Le projet est défini sur une parcelle appartenant au fuseau routier de la Collectivité de Corse.

Afin d'augmenter l'efficacité du dispositif de pompage en termes de débit disponible en fonction des configurations envisagées, il est prévu de mettre en place un dédoublement du DN 400 mm Ouest existant entre l'embranchement de Scupettu et le Nord du village de Figari.

Cette conduite d'une longueur de 5 km environ sera connectée au Sud au niveau du départ en DN 400 mm de Scupettu, et au nord d'une part au même DN 400 mm, et d'autre part au DN 300 mm joignant la station AEP de Figari au nœud de Campicicoli.

En raison des délais découlant des contraintes administratives liées à la réalisation de la conduite de transfert, il est préférable de réaliser l'ensemble du projet en deux temps.

La première tranche de travaux concernera uniquement la réalisation du surpresseur.

Une deuxième tranche de travaux portera sur la réalisation de la conduite de transfert DN 600 mm sur 5 km.

La présente délibération porte sur les travaux de la tranche 1 de l'opération.

Le montant prévisionnel de la tranche 1 de l'opération se décompose comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>ESTIMATION HT</u>
---------------------------	-----------------------------

<u>Equipements hydrauliques</u> - Equipements (vanne, joint de démontage, clapet, anti-bélier, appareils de mesure, etc.) - Groupes moteurs-pompes - Conduites intérieures en inox	700 000 €
<u>Equipements électriques</u>	
<u>Génie civil</u> - Terrassement - Gros œuvre - Second œuvre - VRD	500 000 €
<u>Etanchéité en toiture</u>	15 000 €
<u>Menuiseries</u>	35 000 €
<u>Conduites extérieures</u>	300 000 €
TOTAL HT	1 550 000 €

Je vous propose donc que la Collectivité de Corse en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur prochaine inscription à un COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI 63 %	976 500 € HT
CdC 37 %	573 500 € HT

Montant total	1 550 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.